

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 51 (1966)  
**Heft:** 5

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Lausanne, mai 1966  
51<sup>e</sup> année N° 5  
Paraît chaque mois

# Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43.

## 63<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse samedi et dimanche 18 et 19 juin 1966, à Bâle

### PROGRAMME GÉNÉRAL

#### Samedi 18 juin

10.45 *Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement* de l'Union dans la salle des Congrès de la Foire suisse d'échantillons. Traduction simultanée.

12.00 Dîner dans les hôtels et restaurants assignés à Bâle.

14.30 *Assemblée ordinaire des délégués* dans la salle des Congrès de la Foire suisse. Ordre du jour statutaire. Traduction simultanée.

18.15 Souper dans les hôtels et restaurants assignés à Bâle.

20.15 *Soirée familiale folklorique* dans la salle des Congrès de la Foire suisse.

#### Dimanche 19 juin

Possibilités d'assister aux services religieux à Bâle (voir avis spécial). Programme d'excursions avec dîner en cours de route ou à Bâle.



## CONVOCAION des Caisses affiliées à la

# 63e assemblée ordinaire des délégués

le samedi 18 juin 1966, à 14 h. 30 précises, dans la salle des Congrès de la Foire suisse d'échantillons à Bâle

### ORDRE DU JOUR :

1. Allocution d'ouverture de M. G. Eugster, Dr en méd. vétérinaire et ancien conseiller national, président de l'Union.
2. Désignation des scrutateurs.
3. *La situation du mouvement Raiffeisen suisse en 1965*, conférence du directeur A. Edelmann, Dr en droit.
4. Présentation des comptes annuels de la Caisse centrale pour 1965 et rapport du directeur P. Schwager.
5. Rapport et propositions du Conseil de surveillance, par M. René Jacquod, conseiller national, président.
6. Approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et des propositions touchant notamment la répartition du bénéfice.
7. Résolution concernant les mesures propres à encourager l'épargne.
8. Divers et discussion générale.

### Droit de délégation, selon article 11 des statuts de l'Union :

« Chaque Caisse affiliée a droit à deux délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque centaine ou fraction de centaine en sus mais au maximum cinq délégués. Chaque délégué a droit à une voix.

Saint-Gall, le 12 mai 1966.

*Au nom du Conseil d'administration :*

Le président : G. EUGSTER

Le vice-président : P. SCHIB

## Les Caisses Raiffeisen suisses en 1965

En prenant connaissance du bouclage annuel des 1106 Caisses affiliées, la Direction de l'Union ne peut qu'exprimer sa gratitude et ses remerciements à toutes les caissières et à tous les caissiers, plus particulièrement à plus de 1000 d'entre eux qui ont mené à chef seuls le gros travail de clôture. Dans le délai statutaire relativement court de 2 mois, c'est-à-dire pour fin février, plus de 90 % des bilans avaient été remis à l'examen à l'Union. Quelques jours plus tard, après quelques rapides interventions, tout était au complet. Il s'agit là d'une prestation qui mérite d'être relevée, si l'on songe que plus de 90 % également de nos Caisses sont gérées par des titulaires qui ne peuvent y consacrer

qu'une partie de leur temps et que le bilan moyen de nos institutions atteint tout de même la somme de 2,8 millions de francs. Citons, à titre de comparaison, que sur les 10 500 coopératives Raiffeisen que compte l'Allemagne, seules 3613 affichent un bilan supérieur à 1 million de marks, alors que pourtant 5678 d'entre elles sont administrées par des gérants en fonction principale.

En période actuelle plus matérialiste que jamais, une telle conception du devoir au profit de l'œuvre communautaire ne peut que pleinement nous réjouir. Au surplus, il sied de relever également que la grande majorité de nos caissiers ne disposent plus de leurs loisirs d'antan, accaparés qu'ils sont de plus en plus dans l'exercice de leur profes-

sion, tant dans le domaine agricole qu'artisanal. Actuellement nous ne comptons que 94 caissiers qui gèrent les affaires à pleintemps. Parmi ceux qui fonctionnent à titre accessoire, nous avons 191 agriculteurs, 95 artisans, 444 ouvriers et employés, 166 instituteurs et curés, 59 pensionnés et 57 caissières.

Nous ne saurions mettre en évidence le travail accompli par les Caisses Raiffeisen en 1965, sans rendre un hommage mérité aux membres des Comités de direction et des Conseils de surveillance pour leur activité désintéressée à laquelle les succès remportés sont loin d'être étrangers. Par l'accomplissement bénévole de leur mandat, ils contribuent non seulement à augmenter le résultat matériel du mouvement, mais également à maintenir bien vivant le véritable esprit du fondateur, la mise en valeur des forces vives de la solidarité et de la coopération.

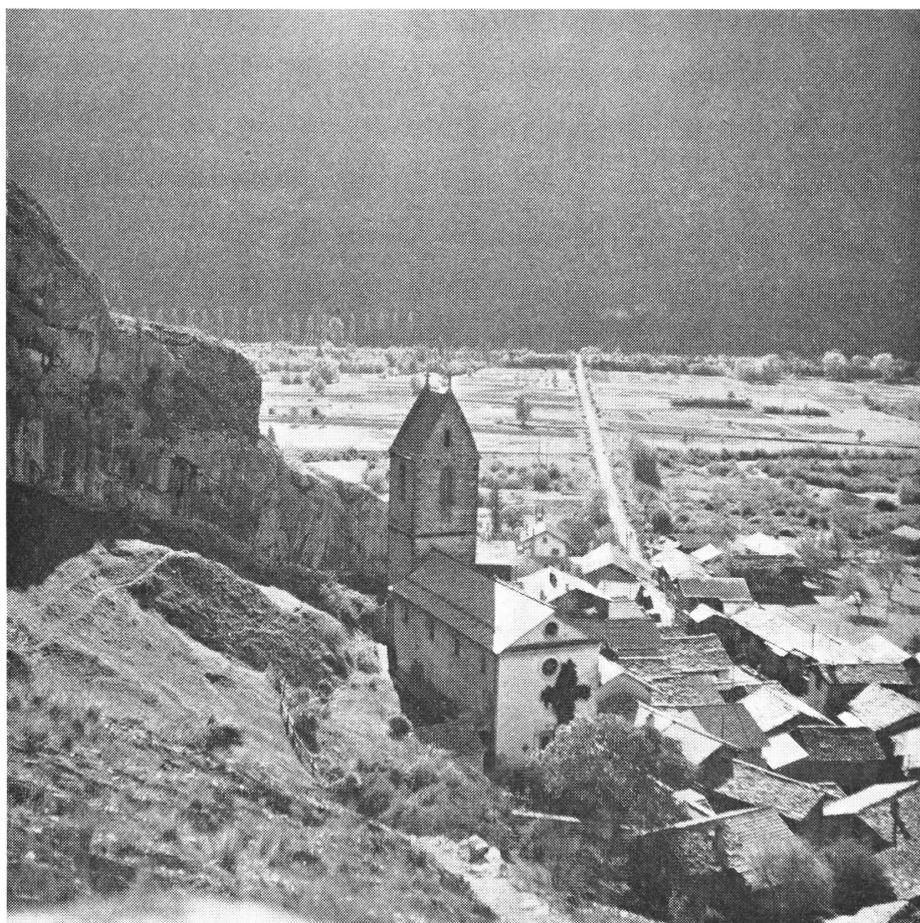
Avec les cinq fondations intervenues en 1965, nos 1106 Caisses groupent 137 311 sociétaires. Tandis qu'en 1964, l'effectif des membres affichait un recul de 203 unités provenant de l'épuration intervenue en raison de l'augmentation de la part sociale de 100 à 200 francs, il affiche un nouvel accroissement de 1232 sociétaires pour l'exercice écoulé. L'effectif moyen par Caisse est désormais de 124 sociétaires. Trente et une Caisses comptent déjà plus de 400 membres. En tête de liste, nous trouvons Einsiedeln avec 751 sociétaires. Quinze Caisses ont plus de 500 membres, alors que 583 en ont un nombre inférieur à 100. Avec ses huit sociétaires, la Caisse de Kau (AI) est la plus petite de toutes nos institutions affiliées.

L'essor matériel enregistré par le mouvement Raiffeisen ne saurait être mieux illustré que par la progression des bilans. En 1965, ces derniers se sont élargis de 247,1 millions de francs pour atteindre 3140,4 millions. Ainsi, pour la première fois, le bilan global de nos institutions a franchi le cap respectable des 3 milliards de francs. L'augmentation est de 6,5 millions supérieure à celle de l'exercice précédent, alors qu'elle n'est proportionnellement que de 8,54 % contre 9,07 % en 1964 et 9,98 % en 1963. Comparativement aux résultats des années dernières, l'accroissement est légèrement plus faible. Le bilan moyen par Caisse s'établit à raison de 2,8 millions de francs. Les Caisses saint-galloises affichent la moyenne la plus forte avec 6,9 millions, alors que celles du Tessin ont un bilan moyen de 1,3 million de francs. Il ne s'agit bien entendu que de chiffres comparatifs qui ne sauraient être déterminants quant aux prestations morales d'une Caisse ou d'un groupement cantonal ou régional, car nos petites mutualités desservant des villages reculés de montagne rem-

plissent une mission tout aussi importante que les grandes Caisses du plateau ou sises dans la périphérie des agglomérations urbaines.

Les résultats énoncés ne font que traduire l'évolution enregistrée jusqu'ici par le mouvement, tout en illustrant les aspects économiques de nos diverses régions du pays. Dans de nombreuses communes, la Caisse Raiffeisen est parvenue à s'affirmer pour devenir un établissement financier important. Nous en voulons pour preuve le fait que 52 Caisses affichent chacune actuellement un bilan de 10 millions de francs, contre 45 en 1964. Cinq d'entre elles ont même franchi le cap des 20 millions. Dans ce domaine, la plus importante est celle de Neukirch dans le canton de Thurgovie, dont le bilan s'élève à plus de 28 millions de francs. Ces 52 Caisses font ressortir ensemble un bilan de 757,3 millions, ce qui représente 24,1 % du bilan global de toutes les Caisses. Cent-quinze Caisses détiennent en outre un bilan variant de 5 à 10 millions. Elles participent ainsi au bilan général à raison de 778,3 millions de francs ou 24,7 %.

Ce bilan global de 3,1 milliards de francs comprend 2922,7 millions de dépôts nouvellement confiés, d'économies populaires. Ce secteur s'est accru l'an dernier de 232,05 millions de francs, autrement dit 14,3 millions de plus qu'en 1964. Cette constatation a son importance, car elle démontre que nos Caisses, en tant que collectrices de l'épargne populaire, ont parfaitement rempli leur mission. Elle est encore confirmée par l'heureuse évolution des dépôts d'épargne qui figurent dans les passifs par 1995,4 millions de francs, soit près de 2 milliards, représentant ainsi le poste principal de la catégorie des fonds confiés. Pour l'année écoulée, l'élargissement de ce compartiment est de 141,3 millions de francs. Les versements opérés, sans les intérêts capitalisés, représentent la somme de 517,3 millions, soit 29 millions de plus qu'en 1964. Cet accroissement des dépôts d'épargne est encore plus remarquable, si l'on songe que le produit des ventes d'immeubles qui avait représenté en 1964 une partie non négligeable des nouveaux dépôts d'épargne, s'est très fortement amenuisé en 1965. Il est vrai que les retraits d'épargne qui furent de 421,8 millions s'avèrent de plus de 15 millions supérieurs à ceux de l'année précédente. La progression dans ce domaine est due, d'une part, à une augmentation des achats de machines et d'outillage, d'autre part, à des transferts de dépôts d'épargne en bons de caisse d'un rendement plus substantiel. Le nombre des livrets d'épargne en circulation s'est accru à 683 914, ce qui représente 12 à 13 % de la population suisse.



Niedergesteln (Valais)

(Photo Favre)

Le fait que nos Caisses détiennent des dépôts d'épargne en partie assez conséquents est confirmé par la statistique établie lors du bouclage. Celle-ci révèle en effet que 112 244 livrets font ressortir un avoir supérieur à fr. 5000.— pour un montant total de 1418,3 millions de francs, soit un avoir moyen de fr. 12 600.— par carnet.

En pour cent, l'accroissement le plus fort enregistré dans le secteur des fonds confiés est celui qu'affichent les obligations de caisse qui notent un élargissement de 69,6 millions ou de 15,24 % pour atteindre 526,3 millions de francs. Dans le même ordre d'idées, le compartiment des comptes de dépôts parvient également à marquer des points appréciables par une progression de 12,15 % ou de 13,4 millions de francs. Les avoirs en compte courant de 211,9 millions affichent une progression de 3,3 millions ou de 1,58 % alors que les créances à terme, autrement dit les placements effectués pour une durée déterminée par les collectivités de droit public, atteignent 64,6 millions de francs, soit 4,3 millions de plus qu'en 1964.

Dans le courant de l'exercice écoulé, les dettes des Caisses à la centrale se sont amenuisées à 37,17 millions ensuite des remboursements opérés par une somme globale de

1,7 million de francs. Ces dernières ne représentent désormais que 1,2 % du bilan global, alors que les dépôts des Caisses affiliées à l'Union correspondent à 17,3 % du bilan d'ensemble. Les dettes des Caisses à la centrale ayant principalement le caractère d'avances à valoir sur leurs placements à terme, on peut ainsi déclarer que nos institutions travaillent uniquement avec leurs propres capitaux.

L'an dernier à nouveau, les parts sociales se sont caractérisées par une augmentation massive de près de 10 % pour s'élever à 26,2 millions de francs. Cet accroissement de 2,3 millions est dû en grande partie à la récente révision des statuts. Nous reviendrons plus loin sur les réserves qui figurent également dans les passifs à raison de 121 millions de francs.

Un coup d'œil sur les actifs nous renseigne sur la destination réservée aux capitaux nouvellement confiés. C'est ainsi qu'à l'accroissement de 247,9 millions de francs, les prêts hypothécaires y participent à raison de 139,2 millions, ce qui représente 56,4 % de l'augmentation du bilan. Ainsi, le portefeuille des hypothèques s'est accru à 1925,6 millions de francs, ce qui représente, comparativement à l'année précédente, un élargis-

sement de 7,79 %. Ce compartiment correspond en quelque sorte au volume des dépôts d'épargne et représente 61,32 % de tous les actifs. Ce portefeuille comprend 93 % d'hypothèques de première qualité et 7 % de titres de rang postérieur avec garantie complémentaire.

Parmi les actifs, l'augmentation proportionnellement la plus forte est celle affichée par les avances aux communes qui s'élargissent de 13,09 % ou de 29,8 millions pour s'élever à 257,8 millions de francs. Ces chiffres traduisent, d'une part, l'énorme accroissement des besoins de crédits des communes, conséquence de l'évolution économique de la période d'après-guerre ; ils reflètent, d'autre part, l'heureuse constatation que les communes font de plus en plus appel aux Caisses Raiffeisen pour la satisfaction de leurs besoins de crédits. Au cours de ces trois dernières années, les avances consenties par les Caisses aux communes ont augmenté de 27,2 millions de francs en 1963, de 31,8 millions en 1964 et de 29,9 millions en 1965, ce qui fait un total de 88,9 millions de francs. En majorant ce montant de l'accroissement des avances consenties directement par la Caisse centrale, nous obtenons un total de 131,1 millions de francs, somme mise à la disposition des communes par l'organisation Raiffeisen suisse. Ajoutons encore que les crédits accordés aux communes ne sont pas compris dans le montant précité, ce qui fait que les prestations du mouvement dans ce domaine sont bien supérieures encore.

Sensiblement plus faible, en revanche, est l'accroissement des crédits en compte courant. Ils n'ont progressé que de 3,26 % ou de 6,6 millions de francs pour s'établir à 209,4 millions. La raison doit en être imputée au fait que ces derniers temps, l'utilisation des crédits n'est intervenue qu'au ralenti. Ce fut plus particulièrement le cas des crédits de constructoin dont les prélèvements intervinrent souvent avec beaucoup de retard. De nombreuses Caisses se sont vues également contraintes de réserver leurs disponibilités pour le financement de prêts et crédits qu'elles avaient accordés aux communes, ce qui explique également l'élargissement de 58,2 millions de francs de leurs avoirs auprès de la Caisse centrale. Il s'agit là, pour une part, de capitaux en réserve qui seront retirés au fur et à mesure de l'utilisation de crédits déjà promis. L'augmentation des avoirs des Caisses à l'Union représente ainsi 23,5 % de l'accroissement des actifs.

Les dépôts à terme des Caisses à la centrale ont progressé de 42,07 millions ou de 12,81 % pour s'élever à 370 millions de francs, tandis que les avoirs à vue se sont accrus de 16,12 millions ou de 10,27 % pour atteindre 173,1 millions de francs. Les espèces en caisse et les avoirs sur compte de

chèques progressent, de leur côté, de 9,5 % ou de 3,4 millions et s'élèvent à 39,5 millions de francs. Les disponibilités immédiatement réalisables, autrement dit l'encaisse, le disponible sur compte de chèques postaux et les avoirs à l'Union représentent ainsi la somme globale de 583,1 millions, soit 18,6 % des actifs. Etant donné le caractère de nos institutions, cette relation est des plus satisfaisantes.

Les petits prêts à terme garantis par nantissement, cautionnement ou engagement de bétail, qui avaient accusé un léger recul en 1964, enregistrent, en 1965, une nouvelle augmentation de 4,8 millions pour s'élever à 96,7 millions de francs. Cette évolution illustre bien la tendance toujours plus accrue de l'économie rurale à la mécanisation.

Les titres en portefeuille représentent un montant global de 24,5 millions de francs, affichant un accroissement de 232 000 francs. Il est vrai que la nouvelle augmentation de la participation des Caisses au capital social de la Coopérative de cautionnement a porté sur une somme de 283 100 francs. En revanche, la Caisse centrale a renoncé, en 1965, à une répartition analogue, attendu que ses engagements vis-à-vis des Caisses qui ne détenaient pas le minimum de fonds propres légaux se sont nettement résorbés ensuite de la dernière révision des statuts. Ils ne s'élèvent en effet plus qu'à 1 million en chiffre rond contre environ 12 millions de francs en 1963.

La valeur des immeubles appartenant aux Caisses affiliées, de 1,1 million de francs supérieure à celle de l'exercice précédent, figure au bilan général par 12,8 millions. De ce poste des actifs, 12,3 millions reviennent à 93 bâtiments destinés à recevoir ou abritant déjà les locaux d'une Caisse et 0,5 million à 7 autres biens-fonds. Des 93 immeubles à l'usage de Caisses, 9 concernent encore des terrains à bâtir et 84 des édifices déjà construits.

En ce qui concerne le compte d'exploitation, les produits se montent, pour leur part, à 114,1 millions de francs. Les intérêts encaissés en revendiquent 113,8 millions, c'est-à-dire 99,9 %, les recettes diverses se partageant les 249 352 francs restants. Les intérêts passifs ont atteint 67,9 millions. En 1965, les Caisses Raiffeisen ont généralement bonifié 3 1/4 % ou du moins 3 % en épargne ; pour les obligations, elles ont payé 4 1/4 et 4 1/2 %. Vers la fin de l'année toutefois, elles durent offrir dans certaines régions du pays, en Argovie et Bâle-Campagne notamment, déjà 4 3/4 % pour les capitaux placés en bons de caisse.

Outre les intérêts passifs, les impôts et droits passifs perçus intermédiairement représentent le poste le plus important parmi les charges du compte d'exploitation. Ils

atteignent, quant à eux, la somme de 23,5 millions de francs. Sans en retirer une indemnité quelconque, les Caisses Raiffeisen livrent à la Caisse fédérale 23,5 millions de francs sous forme d'impôts anticipés, de droits de timbre et d'impôts sur les coupons. Les impôts à la charge des Caisses ont en revanche légèrement baissé. Ils s'élèvent à 2,1 millions, soit 4,34 % de moins que pour l'exercice précédent. Cette diminution provient probablement du fait que de nombreuses coopératives ont payé en 1964 déjà l'impôt de défense nationale pour la période entière de 2 ans.

Les salaires des caissières et caissiers se sont élargis de 9,29 %, à 5,3 millions de francs, alors que les autres dépenses affichent un accroissement de 10,45 %, ce qui les porte à 4,5 millions de francs. Les amortissements ont enregistré en 1965 une substantielle progression de 16,22 %. La somme utilisée à cet effet s'est élevée à 824 000 francs, dont 330 000 francs servirent à amortir des immeubles, 454 500 francs à l'amortissement de mobilier, notamment de machines.

De l'excédent d'exploitation de 10,1 millions de francs, 12,2 % ont été attribués au paiement des intérêts affectés aux parts sociales, alors que 87,8 % ou 8,8 millions de francs, représentant l'excédent net publié, ont pu être versés à la réserve, ce qui permet une copieuse consolidation des bases servant au calcul des fonds propres.

Augmentées du bénéfice net de 8,8 millions, les réserves des Caisses affiliées se montent à 121,5 millions de francs. Cela fait 4,06 % de la totalité des engagements. En y ajoutant les 26,2 millions de francs de parts sociales et les versements supplémentaires auxquels les sociétaires sont tenus et qui entrent dans le calcul des fonds propres, à raison de 50 % du quintuple montant du capital social, les fonds propres atteignent 213,2 millions de francs ou 7,12 % de tous les engagements. Ce chiffre montre bien que les fonds propres de nos Caisses de crédit mutuel ne sont pas excessivement élevés, malgré la révision des statuts, et qu'il y a tout lieu de prêter, à l'avenir aussi, la plus grande attention à une dotation régulière et normale des réserves. Mais, d'un autre côté, on peut, vu la structure de nos Caisses de crédit mutuel et le genre d'affaires qu'elles traitent, affirmer à juste titre et avec satisfaction que nos institutions, dotées qu'elles sont de saines réserves, reposent sur d'excellentes bases financières.

Le roulement des Caisses affiliées a atteint 7325 millions de francs ; ce chiffre concrétise certainement un travail énorme de la part de nos institutions de crédit mutuel, de leurs caissiers et des membres des comités. Ce résultat peut légitimement remplir

de joie et de satisfaction tous ceux qui ont contribué à la réussite. Mais il ne doit pas nous faire oublier qu'en plus des succès matériels qu'il exprime, l'activité de nos coopératives maintient et consolide encore de nombreuses valeurs morales, tels que l'esprit communautaire, une collaboration harmonieuse au sein de la commune, la confiance en soi, le goût des responsabilités. Nous croyons pouvoir affirmer que le bilan de ces valeurs ne manquerait pas, lui aussi, d'être des plus réjouissants, si on pouvait l'établir.

Souhaitons que nos Caisses de crédit mutuel sachent maintenir cette synthèse d'une base financière solide — à même d'assurer un heureux essor économique — avec d'abondantes forces éthiques. Elle seule les aidera à poursuivre avec succès leur développement pour le plus grand bien de notre population rurale.

*Extrait du rapport du directeur  
A. Edelmann, Dr en droit, au  
Conseil d'administration.*

### La main de ma mère

C'est la main qui protège et la main qui défend,  
La main qui nous conduit et nous montre la route,  
La grande et forte main où la main de l'enfant  
Se repose, se perd et s'enveloppe toute.

C'est la main qui punit et qui s'abat parfois,  
Comme celle de Dieu, avec miséricorde,  
Pour châtier le mal, pour rétablir les droits  
Pendant que dans le cœur la tendresse déborde.

L'enfant ne boude pas et bientôt, sans parler,  
Contrit, il vient saisir la jupe maternelle ;  
Pour demander pardon, il dépose un baiser  
Sur cette douce main qui lui paraît si belle.

Et nous, les plus âgés, nous dont l'enfance est loin,  
Emus, nous revivons les scènes familiales,  
Et nous songeons aux mains qui faisaient avec soin  
Les plus humbles devoirs comme affaires royales...

Ces mains jointes un jour sur le cœur déjà froid,  
Après tant de labeurs, pour toujours, se reposent...

.....  
Douce et saintes mains ! Je rêve quelquefois  
Que sur ma route, elles sèment des roses.

## Chronique économique et financière

### Economie mondiale

Les forces expansionnistes de l'économie mondiale semblent à nouveau plus agissantes. Sous l'effet de puissants stimulants conjoncturels provenant de la hausse rapide des dépenses d'armement, de la progression des investissements industriels et de la demande nourrie des consommateurs, l'expansion économique s'est poursuivie aux *Etat-Unis*. Les capacités de production sont utilisées à 92 %, ce qui ne s'était plus vu depuis la guerre de Corée.

L'essor des importations américaines commence à influencer aussi la conjoncture dans

le monde. Ainsi, la situation économique en Europe est de plus en plus caractérisée par la reprise des exportations. Précisons cependant que celle-ci ne résulte pas uniquement de la progression des ordres des *Etats-Unis*, mais aussi, dans une certaine mesure, de l'amélioration de la marche des affaires en *France* et en *Italie*, où des signes de récession étaient apparus l'an dernier.

L'expansion des exportations s'est révélée particulièrement accusée en *République fédérale allemande* où les impulsions conjoncturelles commencent à faiblir sous le coup

d'une politique économique restrictive. La *Grande-Bretagne* suit actuellement une voie particulière. Ni les marchés étrangers, ni le marché intérieur ne stimulent beaucoup son économie, cela d'autant moins que le gouvernement a aggravé, à mi-février, les restrictions qui réglementent les achats à crédit.

### Economie suisse

Pour sa part, la *Suisse* s'insère assez harmonieusement dans le tableau économique de notre continent. Son économie est stimulée présentement par les *échanges extérieurs* auxquels s'ajoutent l'action produite par l'ampleur des dépenses du secteur public. Cette ampleur ressort clairement des estimations officielles récemment publiées du *produit national brut*. En chiffres absolus, celui-ci a augmenté de 8,3 % en 1965 pour atteindre 60,2 milliards de francs. En l'espèce, les investissements dans le pays et la consommation privée n'ont augmenté respectivement que de 3,8 % et de 6,8 %, tandis que les seules dépenses courantes du secteur public progressaient de 9,1 %. Une tendance analogue se reflète dans la statistique des émissions : sur le total des emprunts suisses émis en 1961, seuls 4 % concernaient le secteur public contre pas moins de 37 % l'année dernière.

Grande est donc la responsabilité conjoncturelle du secteur public, alors qu'en revanche la croissance économique alimentée par la demande intérieure privée s'est passablement ralentie. A cet égard, les mesures officielles de lutte contre le renchérissement ont sensiblement atteint leur but. Aussi, les Chambres fédérales ont-elles abrogé, au début de mars, l'*arrêté sur la construction*, alors que l'*arrêté sur le crédit* a été prorogé, avec certains assouplissements, pour une année encore. On veut bien croire que ces dernières mesures seront bientôt rapportées car, dans un pays aussi dépendant de l'étranger que le nôtre, un marché financier libre est indispensable à une économie libre.

Malheureusement, sous l'influence de forces expansionnistes émanant de secteurs sur lesquels les arrêtés de lutte contre le renchérissement ne peuvent agir, la hausse du coût de la vie se poursuit. C'est ainsi que l'*indice des prix à la consommation* (août 1939 = 100 points) s'établissait à 222,2 points à fin mars et dépassait de 5,4 % le niveau d'un an auparavant (210,8 points).

L'*indice des prix de gros* était de 104,9 points à fin mars, marquant un renchérissement de 2,6 % par rapport à la même période de 1965. Nos lecteurs remarqueront ici que cet indice est le premier qui soit calculé selon la nouvelle formule, avec la base de 100 choisie en 1963 (et non plus 1939 comme auparavant).

En février dernier, notre *balance commerciale* a marqué une certaine détérioration. Depuis fin 1964, le déficit mensuel avait constamment été inférieur à celui du mois correspondant de l'année précédente, sauf en mars 1965. Or, en février de cette année, la balance commerciale s'est soldée par un déficit de 278 millions de francs sensiblement supérieur à celui du même mois de l'année passée aussi bien qu'à celui du mois précédent : 245 et 212 millions respectivement. Serait-ce le début d'un revirement ? Nous ne le pensons pas, ce résultat étant dû à une augmentation plus forte que d'habitude des importations de biens d'équipement sujette à de fortes fluctuations (machines et avions surtout). D'ailleurs, pour les deux premiers mois de l'année, le déficit global, 490 millions, reste inférieur à celui de la même période de l'année passée : 567 millions.

Ayant placé notre économie sous la loupe, le président de la direction générale de la Banque nationale suisse, M. W. Schwegler, a conclu son rapport à l'assemblée des actionnaires en déclarant : « Pour la première fois depuis longtemps, il est possible de dire, en jugeant objectivement les choses, que les forces stabilisatrices gagnent en importance... Par ailleurs, on discerne de nombreux indices de la normalisation de la demande. Constatation tout particulièrement réjouissante, la hausse incessante et rapide des prix des terrains, signe caractéristique de l'inflation, a cessé. Dans la construction, la libre concurrence commence de nouveau à se faire sentir. » Mais M. Schwegler d'ajouter péremptoirement : « L'heure du désarmement conjoncturel n'a pas encore sonné. Ce qui peut le mieux servir l'intérêt de la communauté, c'est qu'on réussisse, grâce aux mesures actuellement en vigueur, à réprimer les forces inflationnistes qui s'exercent sur la demande et à garantir à notre économie une évolution harmonieuse. » C'est dans ce sens que, comme déjà dit, les Chambres fédérales ont décidé de proroger, jusqu'au printemps 1967, l'arrêté sur le crédit, exprimant ainsi la volonté de poursuivre la lutte contre l'inflation.

### Marché de l'argent et des capitaux

Le *marché européen* des capitaux traverse actuellement une période de difficultés, à tel point que deux emprunts de sociétés américaines ont dû être différés (il s'agit de 25 et 50 millions de dollars). Une vague d'emprunts — 1400 millions en 1965 et déjà 210 millions au début de 1966 — a exercé une pression sur les taux de l'intérêt. A titre d'exemple, un emprunt européen de la Nouvelle-Zélande a été émis récemment à 6,5 % et au prix de 96 %, donnant un rendement de 6,87 %, alors que le précédent

emprunt du même pays, lancé en juillet 1965, portait intérêt à 5,75 % au prix d'émission de 97,5 % donnant un rendement de 5,97 %.

Sur le *marché monétaire suisse*, les signes de resserrement, que l'habituelle détente saisonnière avait éclipsés en janvier, se sont à nouveau précisés. C'est ce dont témoignent les avoirs en comptes de virements de l'économie auprès de la Banque nationale, qui atteignaient 2,1 milliards à la mi-mars ; ils étaient ainsi inférieurs de 400 millions de francs à ceux de l'an dernier. De plus, les réserves d'or et de devises de la Banque nationale ont reculé de 1790 millions dans le premier trimestre de cette année contre 764 millions dans la même période de 1965, pour tomber à 12,3 milliards. Ce n'est pas une des moindres causes du resserrement du marché. Manifestement, la Suisse attire beaucoup moins que naguère les capitaux étrangers et il est permis de douter que cette situation doive se modifier, même à la faveur des récentes dispositions permettant le placement de capitaux étrangers en emprunts destinés à financer la construction de logements.

Ce préambule explique pourquoi le marché suisse reste irrégulier. Influencé particulièrement par le mouvement de hausse qui se manifeste sur les marchés étrangers, le taux de l'intérêt semble atteindre un niveau supérieur. Une incertitude existe sur le *marché des émissions* où de nombreux emprunts se heurtèrent à des difficultés de placement accrues et subirent en partie un échec.

C'est dans le secteur des Entreprises électriques que les difficultés se sont avérées les plus graves. Ce fut tout d'abord l'emprunt à 5 % des Forces motrices de l'Albula qui ne fut pas totalement couvert, et plus encore celui, au même taux, des Forces motrices de Mattmark qui connut un échec. Un emprunt à 4 3/4 % du canton de Berne n'a été souscrit qu'aux 3/4, tandis que celui, au même taux, du canton de Genève n'a été qu'à peine couvert alors que les 4/7 de cet emprunt étaient destinés au remboursement ou à la conversion d'anciennes obligations à 3,5 %.

Tirant les conséquences pour s'attirer la faveur du public, les collectivités de droit public vont vraisemblablement abandonner le taux de 4 3/4 % pour offrir 5 %, ce que vient de faire la Ville de Lugano, suivie par ailleurs de celle de Genève. De leur côté, les Sociétés électriques offrent déjà 5 1/4 % et il ne faudra pas s'étonner d'entendre parler tout prochainement du taux de 5 1/2 % dans ce secteur.

En épargne, le taux moyen appliqué par les banques cantonales est de 3,31 %. On offre 4 1/2 % pour les obligations et bons de caisse. Il faut s'attendre à voir généraliser ici le taux de 4 3/4 % dans le courant de l'été si ce n'est même 5 % étant donné que les Forces motrices vont déjà à 5 1/4 %.

Dans la catégorie des débiteurs, le taux moyen des anciennes hypothèques dans les banques cantonales est actuellement de 4,24 %. Il est de 4,38 % pour les premières hypothèques qui concernent l'agriculture et les logements à bon marché, mais de 4,44 % pour celles qui concernent les logements et bâtiments industriels. Les nouvelles affaires de premier rang se traitent actuellement au taux de 4 1/2 à 5 %.

Le mouvement à la hausse des taux d'intérêt, d'origine interne, ne saurait disparaître que pour autant qu'on puisse présager un retour à l'équipement des investissements, ce qui signifie que l'insuffisance des fonds ne prendra fin que si la modération de la demande se poursuit en 1966 et surtout si la bonne formation de l'épargne continue à être assurée. Dans son rapport déjà cité, M. Schwegler affirme que la Banque nationale est bien consciente que la sauvegarde du pouvoir d'achat de notre monnaie est devenue, chez nous comme ailleurs, une des questions centrales de la politique économique. « Un effritement lent et continu de la monnaie, dit-il, mine les valeurs morales d'un peuple et menace sérieusement, à plus longue échéance, le maintien du progrès économique ainsi que la prospérité de la communauté. »

### Pour nos Caisses Raiffeisen

L'évolution du marché de l'argent vers la hausse des taux est un fait. Il faut en tirer les conséquences. Nos Caisses ne sauraient échapper à une adaptation qui est inéluctable. On hésite souvent à procéder au remaniement utile. Il est, bien sûr, plus agréable d'annoncer aux déposants une amélioration du taux de l'épargne et des obligations que d'aviser les débiteurs de la hausse du taux hypothécaire. L'un des changements ne va cependant pas sans l'autre. Est-ce fait partout, c'est-à-dire, a-t-on partout aligné les taux débiteurs ?

Nous rappelons une fois de plus que nos Caisses doivent veiller à obtenir un rendement convenable, non point pour la seule raison de pouvoir afficher un bénéfice favorable, mais surtout en vue de l'adaptation des fonds propres à l'élargissement des bilans et plus particulièrement à la réjouissante progression des capitaux confiés. Il sied d'insister avec fermeté sur l'application stricte des prescriptions légales en matière de fonds propres.

Sur la base d'une marge de gain normale de 1 % on bonifiera donc 3 1/4 % à l'épargne en regard de 4 1/4 % exigé des hypothèques de premier rang. Mais, pendant l'année en cours, on peut présager que toutes les Caisses Raiffeisen devront créditer 3 1/2 % aux dépôts d'épargne ; en

contrepartie, il faudra donc hausser à 4 1/2 % le taux des hypothèques de premier rang, tout en prévoyant 1/4 % en plus pour les hypothèques de rang postérieur et pour les avances sur nantissement, de même 1/2 % en plus pour les prêts sur cautionnement et contre engagement de bétail. Les avances aux collectivités de droit public, communes et paroisses, se traitent toujours aux mêmes conditions que les hypothèques de première qualité.

Quant au taux des obligations, il ne peut plus être inférieur à 4 1/2 %. Dans plusieurs cantons, on applique déjà 4 3/4 % à 5 ans de terme, du moins pour les conversions. Il faut donc s'attendre à ce que ce taux se généralise en cours d'année dans nos Caisses Raiffeisen aussi.

Une considération qui a ici sa valeur en guise de conclusion, c'est le fait que les frais généraux augmentent en raison, non seulement de la progression des bilans, mais aussi à cause du renchérissement général. Cette situation impose la hausse parallèle des taux créanciers et débiteurs. Les administrateurs de nos coopératives de crédit ne doivent pas oublier d'en tenir compte en alignant les taux aux conditions actuellement en vigueur sur le marché de l'argent, cela pour assurer l'équilibre harmonieux du compte d'exploitation. Fx

## Idées directrices

### Vérités qui demeurent

Vous ne pouvez susciter la prospérité en décourageant l'épargne.

Vous ne pouvez donner de la force aux faibles en affaiblissant ceux qui sont forts.

Vous ne pouvez promouvoir la cause des employés en nuisant à celle des employeurs.

Vous ne pouvez aider les pauvres en détruisant les riches.

Vous ne pouvez éviter les difficultés en dépensant plus que vous gagnez.

Vous ne pouvez prodiguer du caractère et du courage aux gens en leur enlevant leur initiative et leur indépendance.

Vous ne pouvez aider les gens de façon permanente en accomplissant pour eux ce qu'ils pourraient et devraient faire eux-mêmes.

*Abraham Lincoln.*

## Notre agriculture suisse — malgré les difficultés — se classe en tête de tous les pays d'Europe pour les rendements moyens

Cette intéressante constatation a été portée par M. René Juri, le distingué et compétent directeur de notre Union suisse des Paysans, à la connaissance des délégués du grand organisme de faïte de notre agriculture nationale, réunis en assemblée ordinaire à Berne le 30 mars dernier.

Que de réalisations en effet à l'honneur de notre agriculture !

Et tout d'abord, celle de l'union qui fait la force.

M. Juri s'est vivement félicité que la coopération entre exploitations fasse de plus en plus de progrès. Les bienfaits en sont tangibles.

La coopération permet non seulement d'utiliser les machines et les installations d'une manière plus rationnelle, mais rend aussi de précieux services en libérant, dans une certaine mesure, les exploitants du joug du travail ou en les déchargeant de graves problèmes.

Dans de nombreux villages et dans bien des vallées, on a obtenu les résultats les plus

encourageants en développant la coopération des agriculteurs, en modernisant les organisations coopératives ou encore en faisant comprendre aux agriculteurs la nécessité de s'unir toujours plus étroitement.

L'avenir dira — pense M. Juri — si l'agriculture de groupe et notamment la forme extrême que représente la fusion complète de plusieurs exploitations, conduiront à longue échéance au-delà du changement de génération, à des résultats positifs.

Non seulement les agriculteurs savent unir leurs efforts mais, de plus en plus, ils travaillent intelligemment. A preuve les résultats auxquels ils parviennent et dont ils peuvent tirer légitime fierté.

En effet, en dépit de conditions naturelles assez peu favorables par rapport aux pays qui nous entourent, la Suisse se classe en tête de tous les pays d'Europe et d'outre-mer au point de vue des rendements moyens.

Au cours de la dernière décennie, la production agricole de notre pays s'est accrue globalement de 30 %, bien que le nombre

des personnes occupées à titre principal dans l'agriculture ait diminué d'environ 25 % et bien que les superficies cultivées se réduisent souvent comme une peau de chagrin sous la fièvre d'extension que connaissent tant de localités.

Ce magnifique résultat est incontestablement dû aux efforts renouvelés des agriculteurs, de leur famille et de leurs collaborateurs, et aussi de la précieuse contribution de la recherche scientifique, de la technique et de la vulgarisation.

Notons, en passant, — parce qu'il vaut son pesant d'or — le précieux témoignage d'un économiste à ce sujet.

M. Hummler, à l'époque où il était encore délégué du Conseil fédéral aux possibilités de travail et à la défense nationale économique, n'a pas craint de citer en exemple aux industriels l'amélioration de la productivité dans l'agriculture.

On ne peut que se réjouir qu'une telle personnalité en ait pris l'initiative.

Et tous ces progrès, notre agriculture les obtient malgré les conditions difficiles dans lesquelles elle doit travailler.

En ce qui concerne les capitaux et les investissements, par exemple, la réorganisation et la transformation des exploitations en exigent souvent de très importants. Ils varient entre 70 000 et 90 000 francs par travailleur, en moyenne, contre seulement 35 000 par travailleur dans l'industrie !

Ces lourdes charges grèvent chaque année le budget des exploitations. Trop souvent la modernisation de l'agriculture provoque malheureusement une surcharge de dettes que des générations entières traîneront comme un boulet.

L'agriculture suisse est une grande consommatrice d'agents de production. Mais ces agents coûtent incontestablement plus chers qu'à l'étranger.

Depuis 1948, les prix des agents de la production ont renchéri de 55 %, cependant que les prix payés à l'agriculteur pour ses produits n'ont renchéri que de 23 %.

La conséquence de cela est évidente: l'agriculture voit inévitablement son revenu s'amenuiser.

Lorsque la hausse des frais d'exploitation n'est pas entièrement compensée par la hausse des prix, le poste « main-d'œuvre » est soumis à une pression, si bien que la rémunération à laquelle les agriculteurs pourraient normalement prétendre pour leur travail se réduit au lieu de s'adapter au mouvement général des salaires dans les professions de même niveau économique et social.

Au cours de ces dernières années, les adaptations de prix des différents produits agricoles n'ont pas permis de contrebalancer l'accroissement des frais de production.

Il ne faut pas oublier aussi que les prix des porcs, de la volaille grasse, des œufs, etc., ont passablement baissé.

*L'amélioration du revenu du travail est due ainsi entièrement aux progrès réalisés par l'agriculture elle-même.*

Et M. Juri de montrer par le petit exemple suivant combien l'agriculteur est défavorisé par rapport à d'autres catégories de travailleurs.

En 1952, un ouvrier devait travailler 11 minutes pour acheter un litre de lait ; en 1964, il ne lui fallait plus que 8 minutes.

En agriculture, la situation est exactement inverse.

Pour payer le salaire hebdomadaire d'un ouvrier agricole, il fallait vendre en 1952 environ 100 litre de lait. En 1960, il fallait en livrer 181 litres.

Ces comparaisons montrent excellemment que l'évolution est loin d'être parallèle et satisfaisante pour l'agriculteur.

Ce dernier ne conteste pas le droit aux autres professions de prétendre à ces compensations du renchérissement et à des améliorations réelles du salaire. Mais il ne comprend pas pourquoi les augmentations de prix qu'il demande pour améliorer son revenu et compenser la hausse des frais de production, soulèvent autant d'opposition.

Il le comprend d'autant moins que les dépenses alimentaires de la famille citadine n'ont pas l'importance que, pour les besoins d'une cause fort discutable, on veut bien leur attribuer.

Le rôle des dépenses alimentaires est fortement exagéré dans l'indice du coût de la vie et l'agriculture est placée par conséquent dans une position inconfortable à l'occasion des débats sur les prix agricoles.

Le malheur est que les prix agricoles ne sont pas établis selon les normes d'une saine économie mais trop en fonction des impératifs politiques.

Le compte de ménage révèle que les dépenses alimentaires représentent à l'heure actuelle environ 24 % du budget d'une famille moyenne.

Etant donné que ces 24 % sont constitués dans une large mesure par les achats de produits importés, les achats de produits agricoles du pays représentent en réalité 15 % seulement du budget.

### Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel du 5 avril 1966

Le Conseil d'administration s'est réuni le 5 avril 1966, sous la présidence de M. Gallus Eugster, ancien conseiller national, en séance ordinaire de printemps, pour délibérer sur les objets suivants :

(Photo Favre)

Après soustraction des marges, des frais de transformation, de distribution et de publicité, le producteur suisse ne touche en définitive que 7 ou 8 centimes sur chaque franc dépensé par le consommateur.

Il y a lieu de relever à ce propos qu'en devenant de plus en plus exigeant, le consommateur finit par payer davantage pour les frais de conditionnement et de publicité que pour le produit lui-même.

L'exemple du lait est significatif : de plus en plus, la clientèle — qui vitupère contre une hausse de 2 centimes — est disposée sans autre forme de procès à payer un montant huit à dix fois plus élevé pour le seul emballage.

Malgré toutes ces difficultés ou peut-être à cause d'elles, notre agriculture continue de présenter un excellent bulletin de santé. Aujourd'hui comme hier, elle demeure l'épine dorsale de la nation, ne l'oublions pas, aussi bien par sa valeur économique que par sa valeur morale.

Abbé Crettol, recteur de Châteauneuf.



1. Le directeur A. Edelmann, Dr en droit, présente un rapport fouillé sur le résultat définitif de l'exercice 1965 du mouvement Raiffeisen suisse. De plus amples détails sont contenus dans un commentaire et un tableau-statistique figurant dans le présent numéro. Les membres du Conseil d'administration prennent note avec satisfaction des réjouissants progrès enregistrés l'an dernier et expriment leur reconnaissance à la direction ainsi qu'à tous les collaborateurs œuvrant au sein des Caisses locales.

2. Depuis la dernière séance du Conseil d'administration, des crédits pour une somme globale de 3.1 millions de francs ont été ouverts à des Caisses affiliées. Ils sont ratifiés par le Conseil qui accorde également divers prêts et crédits importants à des collectivités de droit public.

3. Le directeur Schwager présente un rapport sur l'activité de la Caisse centrale durant le premier trimestre 1966.

4. Le Conseil prend les décisions indispensables au sujet du Congrès annuel de l'Union, qui aura lieu les 18 et 19 juin à Bâle.

5. Enfin, le Conseil prend acte de l'état actuel des travaux préliminaires touchant l'élaboration des plans du nouveau bâtiment administratif de l'Union.

## Le coin de la pratique

### Vérifions toujours les calculs quand il y a double garantie, par exemple hypothèque et nantissement

De récentes correspondances confirment que les réponses à certaines questions orales posées — parfois mal posées — lors de la revision ou au bout fil, peuvent donner lieu à de regrettables confusions. C'est pourquoi, une fois de plus, nous convions les caissiers et les membres des comités à toujours adresser leurs demandes de renseignements par écrit, directement à l'Union, avec une nomenclature exacte des garanties offertes lorsqu'il s'agit de prêts ou crédits.

Ainsi, dernièrement, un caissier nous disait : « J'ai discuté de la chose avec notre reviseur, la garantie offerte est suffisante pour une avance de fr. 20 000.— puisque nous avons une hypothèque sur des immeubles de fr. 15 000.— et une police d'assurance d'une valeur de rachat de fr. 5000.— » On avait tout simplement additionné 15 000 + 5000 et trouvé que tout était bien en ordre.

Même si l'inscription hypothécaire portait, dans ce cas, sur fr. 20 000.—, les immeubles grevés accusant une valeur vénale de fr. 15 000.—, on ne pouvait offrir qu'une hypothèque de premier rang de fr. 10 000.—, soit des  $\frac{2}{3}$  environ de la valeur vénale. Quant à la police, en accordant 90 % de la valeur de rachat, elle ne pouvait entrer en ligne de compte que pour fr. 4500.— au maximum. Fr. 10 000.— + fr. 4500.— = fr. 14 500.—. Pour le solde de fr. 5500.—, une autre garantie ou un cautionnement est donc nécessaire.

Rendu attentif à cela, notre aimable interlocuteur nous gratifia tout d'abord d'un petit laïus imagé et coloré, que nous apprécions toujours quand il émane d'une personne ayant au moins le courage de son opinion. Après avoir été rassuré que tout cela ne troublerait guère nos prochaines nuits, il se laissa convaincre et admit que, dans son ambition de vouloir répondre trop vite à son sociétaire, il avait quelque peu embrouillé les chiffres. Le prêt n'ayant pas encore été versé, une solution donnant finalement satisfaction à tout le monde put être trouvée sans grosse difficulté.

Ce petit incident confirme qu'il faut toujours bien faire ses calculs avant de s'engager vis-à-vis d'un débiteur.

\* \* \*

### Crédit en blanc ou crédit personnel

Certaines anciennes et importantes Caisses, dotées de réserves assez conséquentes, po-

sent à intervalles réguliers la question suivante : « Ne pourrions-nous pas, à titre d'essai, effectuer quelques crédits en blanc ? »

La réponse est simple puisque les statuts et le règlement exigent pour toute avance une garantie sûre, nettement décrite du reste, exception faite des prêts accordés aux collectivités de droit public (communes, etc.) et aux sociétés coopératives à responsabilité illimitée, l'engagement des citoyens, respectivement des membres, couvrant dans ces deux cas toutes les dettes contractées. Le crédit en blanc, comme son nom l'indique, est une avance personnelle, sans garantie directe. Ici, la personne du débiteur, et, dans la majeure partie des cas, la situation de son entreprise, jouent un rôle essentiel.

Nous ne voulons pas mettre en doute les qualités d'administrateurs des membres de nos comités locaux. Malgré les beaux résultats enregistrés jusqu'ici, il convient cependant de ne pas perdre le sens des réalités. L'examen d'une demande de crédit en blanc exige une formation professionnelle, des connaissances commerciales et techniques que seuls des spécialistes ayant subi une longue période de formation adéquate sont à même de posséder. Le contrôle d'un bilan, qui servira de base pour la fixation du montant du crédit accordé, est une science exacte et délicate. D'autre part, sans vouloir jeter le discrédit sur ce genre d'affaires et sur la personne de leurs bénéficiaires, le simple bon sens nous dit qu'ici les risques de pertes, et les pertes inévitables, sont bien plus nombreux que dans le secteur d'opérations de la Caisse de crédit mutuel. Cela exigerait la fixation de taux appropriés permettant l'alimentation de larges réserves destinées à amortir les chocs que pourraient engendrer ces opérations.

L'auteur de ces quelques propos a géré, durant de nombreuses années, une des grosses Caisses Raiffeisen du pays. Il a été en contact personnel étroit avec les dirigeants de la plupart des banques concurrentes sans pour autant « perdre le nord ». Il a acquis la conviction que les offres que nous ferions, dans ce domaine, ne pourraient guère soutenir la comparaison avec celles de la banque commerciale, nos Caisses ne pouvant logiquement pas assumer les mêmes risques. A vouloir devenir aussi grosse que le bœuf, la grenouille de la fable a payé cher quelques minutes de faux orgueil.

\* \* \*

### A propos de l'assurance contre le vol par effraction

La très avantageuse police collective de l'Union a pour but de couvrir les dommages pouvant résulter des suites d'un vol par effraction.

Une certaine incertitude semble régner au sujet de l'objet qui doit être fracturé pour que l'assurance soit tenue de payer. Interpellée à ce sujet, la société d'assurance a pris nettement position. Elle dit notamment :

Les Caisses tiennent à se couvrir en premier lieu des pertes d'argent qui pourraient être causées par un vol avec effraction. Pour la Caisse Raiffeisen, le meuble principal, dans lequel ces fonds sont déposés, est le coffre-fort. L'assureur qui accepte de couvrir le risque de perte ou de vols de fonds contenus dans un tel coffre-fort est en droit d'attendre que ce meuble offre toutes les garanties utiles à la conservation de si importantes valeurs. La serrure, en particulier, doit être telle qu'un malfaiteur en puissance ne puisse en devenir maître que par effraction.

La prise de position est donc nette : c'est le meuble lui-même qui doit, tout d'abord, offrir certaines garanties de sécurité et, ensuite, être fracturé pour que la police porte ses effets. La remarque concernant la qualité du meuble ne passera pas inaperçue des Caisses devant éventuellement, dans un avenir prochain, prévoir l'acquisition d'un second coffre ou d'un meuble plus grand. Seuls des coffres de première qualité entreront en ligne de compte. Depuis de nombreuses années déjà, l'Union a résolu le problème en offrant aux Caisses des coffres d'absolue qualité, à des prix fort avantageux, compte tenu de la sécurité offerte.

Que se passe-t-il maintenant si un malfaiteur trouve les clés, par exemple dans un tiroir, et ouvre le coffre sans le fracturer ? La société poursuit :

Nous devons être en droit d'attendre de chacun de vos caissiers un minimum de prévoyance dans ce domaine. Ainsi, on ne quittera pas le local de la Caisse sans s'assurer que le coffre est bien fermé à clé. D'autre part, les clés ne doivent pas être déposées dans le local où est placé le coffre-fort. La meilleure solution consiste à emporter les clés avec soi. Un vol effectué en utilisant les clés originales du coffre-fort créera toujours une situation critique. Il convient également de ne pas oublier que la criminalité est en progression constante, dans notre pays comme à l'étranger. Il faut donc redoubler de prudence.

On trouvera peut-être que cette police ne couvre en somme pas grand-chose. Elle couvre le risque prévu lors de sa création : le vol par *effraction* du coffre-fort. La prime

## Nouvelles des Caisses affiliées

### Assemblées générales ordinaires

#### LES BAYARDS NE

Les trente membres de la Caisse de crédit mutuel des Bayards se sont réunis, samedi soir 5 mars, au Café du Cheval-Blanc. M. Jean Chédél, président du Comité de direction ouvre la séance et prie l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de M. René-Charles Jeanneret, récemment décédé. L'appel fait constater la présence de vingt membres ; huit sont excusés.

M. Chédél salue la présence de trois nouveaux coopérateurs en la personne de MM. Roland Oppliger, André Hainard et Antonio Fazzari. Comme nous avons enregistré trois départs, l'effectif se maintient *au statu quo*.

Dans son rapport présidentiel, notre mentor signale un net ralentissement dans le bâtiment en 1965, et la réapparition de la concurrence, ce qui est un effet de la lutte contre la surchauffe. Sur le plan agricole, le temps pluvieux n'a pas favorisé les récoltes et, malgré un bel automne, l'année fut médiocre. Le terrible fléau de la fièvre aphteuse a assombri notre agriculture en cette fin d'année et au début de la nouvelle, et ce n'est qu'avec de grandes pertes que notre paysannerie se remet au travail. M. Chédél signale l'élan de solidarité que ceux de la terre ont suscité dans notre pays. Puis il retrace le travail administratif et direct des deux comités, remercie ses collègues et adresse à Mme et M. Gioria, caissiers, un merci spécial, mais plein d'amertume.

M. Gioria commence par annoncer officiellement sa démission. Il regrette profondément de quitter notre caisse, encore jeune, mais ne peut pas supporter d'être atteint dans son honneur. Il remercie le président pour sa collaboration efficace et amicale, et tous les membres des comités. Puis il envisage la situation financière de notre caisse et se félicite que la course aux gros bénéfices et à la spéculation n'ait pas encore atteint notre communauté. Le rôle de notre coopérative est modeste mais précieux, puisque 85 livrets d'épargne ont engrangé 324 000 fr. et que des prêts, pour un montant de 227 000 fr., ont été accordés. De plus, une feuille de renseignements

comptables a été remise à chacun, et le bénéficiaire de 663.25 fr. atteste la santé de notre organisme. M. Gioria termine en remerciant les sociétaires et les clients de notre banque locale. Il forme des vœux pour l'avenir de la Caisse Raiffeisen et pour les entreprises en cours dans notre village.

M. Georges Erbeau, président du Conseil de surveillance, se plaît à relever une fois de plus le remarquable travail accompli par notre caissier. Il témoigne de la netteté des tenues des différents registres et souligne que tous les contrôles, faits à l'improviste par les réviseurs de Saint-Gall, ont démontré, à l'évidence, la bonne marche de notre caisse et la conscience de M. et Mme Gioria. Il met aux voix l'admission des comptes de 1965, qui sont acceptés à l'unanimité.

M. Steudler, secrétaire du même conseil, exprime alors combien il est navré et consterné de cette démission regrettable du caissier. Notre institution n'est âgée que de cinq ans. C'est un nourrisson qui a encore bien besoin des soins attentifs de ses parrain et marraine, M. et Mme Gioria. Il témoigne de sa colère envers tous ceux qui bêchent et piochent de la langue tous les dynamismes de notre petite commune. Rien n'est plus facile que de se croiser les bras, rien n'est plus préjudiciable à la santé de notre village. Et pourtant combien les mauvaises langues nous ont déjà fait du tort. Il assure nos caissiers de toute sa confiance et les conjure de rapporter une décision aussi contraire aux intérêts de notre affaire.

M. Louis Béguin appuie vigoureusement l'orateur et prie l'assemblée de se joindre, par un vote, au désir exprimé. Ce qui est fait à l'unanimité.

M. Jean Chédél s'excuse tout d'abord d'avoir omis de remettre sa place en jeu, l'an dernier. Il rappelle que les statuts recommandent une rotation aux organes de direction. Plusieurs membres estiment que nous ne pouvons pas changer de président à un moment aussi cruel pour l'avenir de notre société. M. Jean Chédél est réélu à l'unanimité. MM. Marcel Fragnières et Constant Fatton sont réélus au comité de direction. MM. Georges Erbeau, Alphonse Ryser et Jacques Steudler sont réélus au Conseil de surveillance.

M. Jean Chédél déclare tout de go que la démission de notre dévoué caissier lui a donné un « coup de bambou ». Il demande instamment au titulaire de réfléchir encore et de chercher à oublier les vilénies de la vermine qui sévit dans notre localité. Il est appuyé fortement par M. Georges Erbeau, ainsi que par MM. Adrien Fatton, Henri Kipfer, Louis Béguin, Robert Pipoz, qui prononcent de vigoureux plaidoyers en faveur de la révocation de cette démission. M. Gioria est inflexible, car il ne supportera jamais d'être traité de voleur en travaillant avec l'argent des autres. Notre président explique que les comités ont essayé de chercher un successeur pour

parer à l'éventualité qui nous contrarie, mais les démarches, à ce jour, sont infructueuses et il signale qu'un pourparler est en cours avec M. Robert Montandon, membre de la caisse.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, une assiette froide et le verre de l'amitié sont offerts aux membres, mais le cœur n'y est pas et chacun se sépare, soucieux de l'avenir de notre Caisse de crédit mutuel.

J.-A. S.

#### BONCOURT (Jura)

L'assemblée générale ordinaire de la Caisse Raiffeisen a eu lieu lundi soir 21 mars, à la Maison des Oeuvres. M. René Mathez, président du Comité de direction, ouvre la séance, salue tous les membres et rend hommage aux disparus.

Après la nomination des scrutateurs, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté. M. René Mathez fait ensuite un remarquable exposé sur la situation économique de notre pays et il conclut en rappelant l'importance de l'épargne.

Avant de présenter les comptes, M. Jean Breton, caissier, relève qu'au cours de l'exercice 1965 les liquidités ont été suffisantes, ce qui a permis à la Caisse de répondre aux nombreuses demandes. Le mouvement général a atteint la somme de 6 millions 715 000 francs en 3614 opérations. L'exercice 1965 laisse un bénéfice de quelque 15 000 francs.

Au nom du Conseil de surveillance, M. le curé se déclare très satisfait de la situation. La caisse a toujours été trouvée en ordre et il remercie le caissier pour son excellent travail.

Les comptes sont ensuite approuvés.

M. le curé Brom et M. Jean Breton sont démissionnaires. M. le curé a fonctionné pendant six ans comme président du Conseil de surveillance, avec beaucoup de compétence. M. Jean Breton a tenu la caisse pendant 19 ans à la satisfaction de tous.

M. le président se plaît à relever les qualités des deux démissionnaires et accepte les deux démissions avec regret. Pour les remplacer, le Comité propose M. Henri Stidel comme caissier et M. Géo Froidevaux, ancien réviseur, comme président du Comité de surveillance.

L'assemblée ratifie ces propositions. Les deux élus la remercient. M. Jean Breton prendra la place de M. Stidel au Conseil de direction.

Les comptes de l'exercice 1965 nous montrent que la Caisse joue un rôle de plus en plus important. La situation financière nous permet donc d'envisager l'avenir avec confiance.

Après les remerciements d'usage et le versement des intérêts des parts sociales, le président lève la séance.

R.

#### CHARMOILLE (Jura)

Le samedi 26 mars, la Caisse de crédit mutuel tenait, dans la salle de l'Hôtel de la Double-Aigle, sa 19<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire. On notait la présence d'environ cinquante sociétaires témoi-

Le Coin de la pratique (fin)

fort modeste ne suffirait naturellement pas à couvrir les pertes causées par un délit non prévu dans cette catégorie d'assurance.

Les Caisses désireuses de couvrir par exemple un vol intervenu à la suite de l'ouverture du coffre au moyen des clés, sans effraction du meuble, devraient conclure une assurance spéciale. Le montant de la prime et les conditions de sécurité posées par la société seront naturellement de tout autre nature.

PP

gnant ainsi de leur intérêt à leur banque locale.

Il est précisé 20 h. 45 lorsque le président, M. Victor Nagel, ouvre la séance. Il adresse son salut aux sociétaires qui ont répondu à la convocation, puis il demande à l'assemblée d'observer un moment de silence à la mémoire d'un membre disparu.

Après la lecture, par M. Aimé Lachat, secrétaire, du procès-verbal, qui est adopté à l'unanimité, le président brosse rapidement un tableau de la situation actuelle.

Le caissier, M. Pierre Simonin, nous fait part de l'essor heureux de notre Caisse et surtout de la confiance que lui témoigne notre population. Puis, il fait le point sur l'équilibre financier de notre institution qui laisse, pour l'exercice écoulé, un beau bénéfice de fr. 5766.65, lequel est versé intégralement aux réserves.

M. Joseph Poupon, président du Conseil de surveillance, dans un rapport circonstancié, propose à l'assemblée d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge aux organes dirigeants. Il remercie, au nom de l'assemblée, le Comité de direction pour le travail consciencieux accompli bénévolement et le caissier pour la bonne présentation des comptes. C'est par un vote unanime que l'assemblée accepte les comptes et les différents rapports des comités.

Aux élections statutaires, MM. Faivre Maurice et Migy Gilbert sont brillamment réélus dans leurs fonctions respectives. Une ombre au tableau cependant, c'est la démission irrévocable de M. Célestin Monnot, vice-président et membre fondateur, lequel demande à être relevé de ses fonctions pour raison de santé. Pour le remplacer, l'assemblée porte son choix sur M. Gérard Monnot, secrétaire du syndicat bovin. C'est par un vote unanime que ce jeune sociétaire est élu membre de notre Comité de direction.

Le président prend ensuite la parole pour relever les mérites de M. Célestin Monnot et surtout pour le remercier des services rendus à notre institution. En témoignage de reconnaissance il lui offre une magnifique channe dédicacée. M. Monnot remercie à son tour et forme des vœux pour notre Caisse.

Le tractandum « divers » n'étant pas utilisé, le caissier passe ensuite au paiement de l'intérêt de la part sociale pendant que sociétaires et invités trinquent le verre de l'amitié servi par la famille Mercier. P. S.

#### DONNELOYE (VD)

La Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale dans la grande salle, le 12 mars, sous la présidence de M. A. Jaquiéry, président.

Après le rappel de quelques événements ayant caractérisé la fête du cinquantenaire et les souhaits de bienvenue aux nombreux participants, le procès-verbal de la dernière assemblée, présenté par M. Golay, secrétaire, est accepté avec remerciements.

De l'excellent rapport du caissier touchant les principaux postes des comptes, il

est permis d'en relever quelques chiffres :

Nouveaux prêts : fr. 645 550.—. Roulement en 3324 opérations : fr. 9 443 023.—. Caisse d'épargne sur 766 carnets: 2918 858 fr. Somme du bilan : fr. 4 138 544.—. Bénéfice : fr. 7449.20. Réserve fin 1965 : fr. 194 191.36.

En terminant, le caissier attire l'attention des sociétaires sur les bienfaits de l'épargne et les invite à toujours mieux utiliser la Caisse pour tout mouvement d'argent : placements ou emprunts à des taux les plus avantageux.

Dans leurs rapports, les présidents de direction et de surveillance louent la bonne marche, le développement de notre institution, les résultats obtenus durant l'exercice écoulé, remercient le caissier pour sa gestion consciencieuse et bien ordonnée. Soumis à l'assemblée, les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Les deux présidents, MM. A. Jaquiéry et A. Bovey n'acceptant pas une nouvelle réélection sont remplacés par MM. Emile Héritier et Edmond Bovey, de Prahins. M. Willy Wuagniaux, de Mézery, est élu président du Comité de direction et M. Ernest Bezençon, de Donneloye, président du Comité de surveillance.

M. Willy Wuagniaux, nouveau président, en termes choisis, remercie chaleureusement les deux démissionnaires pour les 38 et 28 ans d'activité et de dévouement au sein des comités, au service de la coopérative. Un magnifique vase en étain, dédicacé, est remis à chacun d'eux, témoignage de reconnaissance, accompagné des vœux les plus chers pour leur santé avec l'espoir de les voir longtemps encore au sein des futures assemblées générales.

Le paiement de l'intérêt des parts sociales et la traditionnelle verrée offerte à l'Hôtel des Champs met le point final à cette intéressante et agréable soirée.

A. J.

#### LE MONT-SUR-LAUSANNE (VD)

Pour le 15<sup>e</sup> exercice, notre assemblée générale s'est tenue le samedi 25 mars, à la salle du Conseil communal. 29 membres étaient présents sur 69 sociétaires.

Ouvrant la séance, M. Emile Burkhalter, président, souhaite la bienvenue à tous, regrette que nous ne soyons pas plus nombreux, le temps exécrable en est la cause. Sont désignés comme scrutateurs : MM. Louis Burkhalter et Raymond Cavin.

Dans son rapport, le président relève l'activité toujours croissante de notre Caisse locale. Il félicite les membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance pour leur précieuse collaboration. Il fait l'éloge du caissier, qui tient sa comptabilité au centime près.

M. René Lyon, secrétaire, donne lecture des procès-verbaux de 1964 et 1965. Notre scribe est plein de zèle et il le prouve. Ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité avec remerciements et félicitations à leur auteur.

M. Georges Auberson, président du Conseil de surveillance, présente un rapport circonstancié, clair et précis ; il fait pro-

céder à l'adoption des comptes, ce qui est fait à l'unanimité.

Aux élections statutaires, l'assemblée renouvelle le mandat, au Comité de direction, de MM. Emile Burkhalter et Emile Baudin, au Comité de surveillance, de MM. Georges Auberson et Joseph Ziegenhagen, ainsi que du caissier, M. André Duperré.

Notre syndic, M. André Belet, démissionne pour surcroît d'occupations commerciales et politiques. Le président regrette ce départ ; il remercie M. Belet et lui remet, en souvenir des quinze années passées au Comité de direction, un gobelet gravé, en récompense de sa précieuse collaboration. Pour lui succéder, nous avons deux candidatures, toutes les deux superbement qualifiées. Ce sont celles de MM. Hermann Tzaut et Martin Mathys. Le premier, avec franchise et élégance, se désiste et recommande l'élection de son ami Mathys, qui est élu à l'unanimité.

Le président souhaite la bienvenue au nouveau promu. Il remercie M. Jean Hennard, journaliste, représentant la presse, pour sa présence et ses articles. Il lance un vibrant appel à tous, pour une réclame-propagande en faveur de notre Caisse villageoise.

Un de nos membres est décédé en 1965, Louis Passard n'est plus, enlevé subitement à l'affection des siens ; nous garderons de lui un excellent souvenir. L'assemblée se lève pour honorer sa mémoire.

Finalement, le caissier paye l'intérêt aux parts sociales et l'assemblée, officiellement, est levée, alors qu'une verrée est offerte aux membres présents, au Café de l'Union, chez les dames Borgeaud.

E. B.

#### COURFAIVRE (Jura)

L'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel de Courfaivre, système Raiffeisen, s'est tenue à l'Hôtel du Cheval-Blanc. C'est le 39<sup>e</sup> exercice que les dirigeants de cette institution ont présenté à la centaine de membres qui assistaient aux délibérations sous la présidence de M. Walter Dobler, président du Comité de direction.

En ouvrant cette séance, le président souhaita la bienvenue aux personnes présentes, et tout particulièrement aux dames qui s'intéressent également à la vie de la Caisse locale. Après la lecture du procès-verbal faite par M. Raymond Schaller et qui ne donna lieu à aucune observation, M. Dobler, dans son rapport, fit un large tour d'horizon sur la situation économique du pays. Il analysa les principaux événements survenus sur le marché de l'argent et constata que la surchauffe semble se résorber quelque peu.

De son côté, M. Louis Citherlet, caissier, présenta les comptes de l'année 1965. Le roulement, en 1965, s'est élevé à fr. 4 430 326.—, avec 2588 opérations. Au compte de caisse, relevons que les dépôts se sont élevés à fr. 856 273.—, soit fr. 177 082.— de plus que l'année précédente. Les nouveaux prêts se sont élevés à fr. 491 219.—. Quant au compte d'exploitation, avec fr. 82 110.— de recettes (68 519 en 1964), il boucle par un bénéfice

net de fr. 5632.— (4225.—), somme qui est versée à la réserve. Celle-ci s'élevait, à fin 1965, à fr. 61 439.—.

Le bilan de cet exercice se monte à fr. 2 309 899.— (fr. 1 944 443.—). Les déposants de 824 carnets d'épargne (en augmentation de 56) disposent de 2 108 158 francs (1 763 964.—) et les obligations se montent à fr. 80 000.— (68 000.—). Les sociétaires sont également en augmentation de 8 membres, passant ainsi à 203.

Après cette revue des comptes et les explications fort instructives du caissier, M. Dabler adressa ses remerciements à celui-ci pour le travail accompli. Il se fit l'interprète des membres présents, pour féliciter M. Citherlet de la cordialité, de l'entregent et de la discrétion qu'il observe dans sa fonction.

Il appartenait ensuite à M. Jules Broquet, fils, président du Conseil de surveillance, de déclarer que les contrôles effectués ont donné toute satisfaction; il releva l'exactitude des comptes et félicita le caissier pour sa bonne gestion. Il signala également la discipline observée par les débiteurs, qui s'acquittent avec ponctualité de leurs intérêts et amortissements. Sur sa proposition, les comptes furent acceptés et décharge en fut donnée aux organes dirigeants.

Les délibérations furent suivies par le paiement de l'intérêt des parts sociales, point final à cette belle assemblée qui prouva tout l'intérêt que porte la population à sa Caisse locale. W. D.

#### ORSONNENS (FR)

La Caisse de crédit mutuel d'Orsonnens a tenu son assemblée annuelle le 13 mars, à l'Hôtel du Cheval-Blanc, sous la présidence de M. Pie Chammartin, député, président du Comité de direction. Ce dernier salua chacun et en particulier les nouveaux membres au nombre de 7. Le procès-verbal de la précédente assemblée, rédigé avec soin par le secrétaire, M. Joseph Chassot, fut approuvé sans remarques.

Dans son rapport, le président, après avoir fait un tour d'horizon sur la situation économique du pays, parla aussi de la situation de l'agriculture. Le temps très pluvieux de 1965 influença défavorablement la qualité des fourrages et le rendement des céréales et des pommes de terre. Les derniers mois de l'année les paysans étaient dans l'insécurité parce que la fièvre aphteuse causait des ravages importants dans certaines régions du pays, faisant perdre à de nombreux agriculteurs le fruit de plusieurs années d'efforts. Dans notre région locale, on a heureusement été préservé.

Dans son rapport, le caissier, M. Georges Berset, signale qu'il y a eu 7 nouvelles entrées de membres et 6 sorties. L'effectif est de 90 membres. Au bilan, l'épargne atteint fr. 768 540.— sur 497 carnets. Il y a fr. 225 900.— d'obligations. Au cours de l'exercice, 20 nouveaux prêts ont été accordés pour fr. 238 007.—. Les montants prêtés à nos membres atteignent fr. 1 152 000.— y compris les comptes courants débiteurs. Ainsi c'est de plus



Saint-Saphorin

(Photo Favre)

en plus l'argent du village qui reste au village. Le roulement en 1100 opérations a été de fr. 2 270 911.—. Le bénéfice de fr. 4779.— porte les réserves à 61 211. fr. Le bilan atteint fr. 1 463 094.—, en augmentation de fr. 103 320.—. Pour illustrer le développement de l'institution, le caissier fait une comparaison avec la situation au 31 décembre 1955. Durant ces dix ans, le bilan a passé de fr. 702 796.— à fr. 1 463 094.—, l'épargne de 308 745 francs à fr. 768 542.—, les prêts à terme de fr. 561 795.— à fr. 1 292 426.—. Il souhaite que ce développement se poursuive, dans l'intérêt de chacun, sociétaires et déposants.

Dans son rapport, M. Phillot, président du Conseil de surveillance, relève la bonne tenue de la Caisse et le beau résultat de l'exercice. Il met en évidence le bel esprit de nos débiteurs et la confiance des déposants. Il propose l'approbation des comptes avec un dividende de 5 % aux parts sociales. Après une brève discussion qui porte en particulier sur l'amortissement des dettes hypothécaires de premier rang, l'assemblée approuve ces comptes à l'unanimité.

Dans le canton nous sommes en pleine période électorale et, dans la Caisse, des votations interviennent aussi puisque certains membres sont soumis à réélection. Ils sont tous confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période. Ce sont : au Comité de direction, MM. Joseph Chassot et Marcel Defferrard, au Conseil de surveillance, MM. Philippe Phillot,

Page Louis et Berset Sylvain, ainsi que le caissier, M. Georges Berset.

On entend ensuite M. l'abbé Tinguely, révérend curé de la paroisse; il exprime ses sentiments de reconnaissance vis-à-vis de la Caisse et des organes dirigeants qui œuvrent avec dévouement et compétence. Ils ont de l'expérience et savent faire preuve de compréhension dans certains cas particuliers. M. le curé insiste aussi sur la nécessité de l'épargne, notamment pour la jeunesse.

L'assemblée se termine par le paiement de l'intérêt des parts sociales, tandis que les sociétaires trinquent le verre de l'amitié offert par la Caisse.

G. B.

#### VOLLÈGES (VS)

Les membres de la Caisse de crédit mutuel, convoqués en assemblée générale ordinaire le dimanche 20 mars, firent salle comble en maison communale de Vollèges.

A l'ouverture de l'assemblée, le président, M. J. Moulin, souhaita la bienvenue aux nombreux participants et salua spécialement les deux invités du jour, M. le curé Farquet, représentant l'autorité religieuse et le président de la commune, M. A. Moulin, représentant l'autorité civile.

Après la nomination réglementaire des deux scrutateurs, la parole est donnée au secrétaire, M. E. Hiroz, pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée tenue à

Chemin l'année dernière. Ce document, rédigé objectivement, est adopté par l'assemblée des sociétaires.

La présentation des comptes et l'activité des organes de la Caisse sont traitées dans les divers rapports écrits présentés respectivement par les responsables.

Le rapport du Comité de direction analyse la situation économique de notre pays, et plus spécialement la situation régionale, celle-ci étant en quelque sorte un facteur important pour le roulement annuel de la petite banque rurale. Ce même rapport insiste encore une fois sur la nécessité de l'épargne. L'offre et la demande doivent aussi jouer dans le marché de l'argent. Il constate que le principe de l'épargne est encore en honneur dans nos populations villageoises. L'augmentation constante et progressive du bilan de notre Caisse en est une preuve tangible.

Notre compétent caissier, M. J. Terretaz, dans un exposé clair et précis, commente les comptes de l'exercice écoulé. Il fait une juste comparaison entre le compte actuel avec celui de 1956, année où il débuta dans la gérance de la Caisse. Les chiffres cités indiquent une évolution frappante. La coopérative Raiffeisen a conquis la confiance de la population.

Le Conseil de surveillance relate son activité et constate, avec une légitime fierté, qu'une saine administration gère notre institution bancaire. Il félicite le caissier qui est le principal artisan du résultat obtenu. Il fait aussi état du nombre toujours croissant des sociétaires qui demandent une adhésion à la grande famille raiffeiseniste.

L'auditoire écoute attentivement la lecture des rapports ci-dessus et le président du Conseil de surveillance eut la satisfaction de faire approuver les comptes présentés se chiffrant par un bilan de fr. 2 224 200.—, un roulement de fr. 2 769 900.— et une réserve de fr. 79 950.—.

La partie administrative étant liquidée, le président permet un petit arrêt de séance, pendant lequel un verre de fendant est servi gracieusement. Le geste est très apprécié.

Les enfants des écoles profitèrent du moment pour apporter une note de gaieté dans la salle par quelques chants réussis.

C'est dans une ambiance renouvelée que le président reprend le programme qui a trait au jubilé du président du Conseil de surveillance, M. L. Pellaud, qui, appelé tout jeune dans les organes de la Caisse, fête aujourd'hui ses 25 ans de service au sein des comités et ses 50 ans d'âge. Le président le remercie chaudement pour son dévouement inlassable et le félicite pour son jubilé. Il est tout heureux de lui remettre, au nom de la Caisse de crédit mutuel de Vollèges, un souvenir en reconnaissance des services rendus. Très touché, le jubilaire remercie pour l'honneur qui lui est fait et assure les coopérateurs de Vollèges qu'il est prêt à continuer à se dévouer comme par le passé.

M. le curé de la paroisse prononce quelques paroles d'encouragement et rappelle le sens chrétien des Caisses Raiffeisen. Il

remercie pour l'invitation qui lui fut adressée. Le président de la commune dit aussi son plaisir de participer à cette magnifique assemblée ; il apporta le salut de la commune. Il reconnut la nécessité de la Caisse de crédit mutuel et son service d'entraide : L'argent du village au village.

Après toutes ces aimables paroles et une après-midi de dimanche bien remplie, le président remercie les participants pour leur attention et constate avec plaisir que tous les visages rayonnent d'une satisfaction saine et joyeuse.

J. M.

#### COURROUX-COURCELON (Jura)

Le samedi 19 mars 1966, fut marqué par une belle assemblée des membres de la Caisse de crédit mutuel de Courroux. Cette dernière se déroula au Café Fédéral.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, établi avec soin par M. G. Chariatte, fut accepté d'emblée.

Dans son rapport présidentiel du Comité de direction, M. Ferdinand Fleury évoqua le développement constant du mouvement raiffeiseniste local. Il développa les problèmes nationaux du moment, notamment le degré d'occupation dans le secteur de l'économie, très favorable en 1965, mais où se manifeste actuellement un net ralentissement. Dans sa conclusion, il mit en relief les problèmes qui se posent

à l'agriculture suisse ainsi que les difficultés rencontrées dans l'octroi des prêts, difficultés qui sont dues aux mesures prises contre la surchauffe.

Puis ce fut M. Luc Fleury, président du Conseil de surveillance, qui se chargea de dépeindre la situation économique de l'heure face à la densité des constructions dans le rayon local. Il en résulte de ce fait des placements assurés. M. Fleury se réjouit également que l'épargne est en augmentation constante, et ceci malgré les perspectives des rentes A.V.S. Les recommandations relatives aux délais d'entraide furent très écoutées.

M. Paul Chételat, caissier, avec sa compétence habituelle, présenta les comptes à la satisfaction générale. Ces derniers reflètent une marche ascendante, puisqu'ils totalisent un roulement de 2 668 470 francs en 832 opérations. Dans le cadre du bilan, 483 carnets figurent à l'épargne représentant fr. 1 546 789.—. Le bilan général de fr. 1 687 269.— est donc réjouissant.

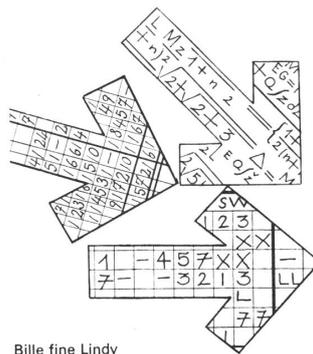
Passant aux élections statutaires, l'assemblée prit connaissance avec regret de la démission de M. Ferdinand Fleury comme président du Comité de direction. Il fut remplacé par M. Albert Willemin, tandis que le président démissionnaire devient vice-président. En remplacement de MM. Ecabert et Lachat, démissionnaires

L'instrument  
professionnel

**Lindy**

Auditor's

Fine Point (No 460F)



Bille fine Lindy  
tracé net, propre, très lisible  
Pointe dégagée Lindy  
précision d'écriture  
Cartouche géante Lindy  
longue durée (4 x plus)  
12 couleurs d'encre Lindy  
12 moyens d'identification  
Qualité Lindy de haute performance  
prix détail fr. 2.95 pc.

p/12 p/24 p/36 p/72 p/144  
2.75 2.60 2.50 2.44 2.36

En vente dans les bonnes papeteries

Manufactured by Lindy Pen Company Inc. U.S.A.  
Agence générale : D. Schmid, Colombier NE

res, l'assemblée désigna MM. W. Girard et V. Jenny.

Au terme de l'assemblée, le député Ch. Fleury compléta la liste des exposés. L'orateur fit des remarques pertinentes sur la situation financière très précaire du canton et sur les conséquences qui en résultent.

Notons également le vœu émis de remettre un cadeau au président sortant bien méritant.

Comme de coutume, cette mémorable réunion s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié.

C. F.

#### DORENAZ (VS)

L'assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel s'est tenue jeudi 31 mars 1966, à la salle communale.

M. Freddy Paccolat, président du Comité de direction, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 20 membres présents. Il témoigne sa satisfaction de voir les membres toujours plus nombreux et confiants dans leur organisme.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, lu par le secrétaire, est accepté sans opposition.

Le président du Conseil de surveillance fait ressortir les avantages et la nécessité de maintenir toujours plus florissante la Caisse de crédit mutuel. L'heureux développement de cette jeune institution, en 1965, devrait inciter tous les citoyens de la commune à travailler avec la banque du village.

Les comptes sont ensuite présentés par M. G. Veuthey. Les renseignements demandés sur ceux-ci sont donnés avec précision.

Au nom du Conseil de surveillance, le président dit sa satisfaction du travail accompli durant l'exercice écoulé. Il certifie la bonne tenue et l'exactitude des comptes présentés.

L'assemblée est levée à 21 heures et les membres présents se partagent le verre traditionnel.

J. J.

#### ALLE (Jura)

40<sup>e</sup> assemblée générale de la Caisse Raiffeisen

La Caisse de crédit mutuel a tenu sa 40<sup>e</sup> assemblée annuelle à la Salle des Oeuvres en présence d'une participation exceptionnelle des sociétaires.

Présidée par M. Riat Lucien, les délibérations furent menées avec diligence. Après la nomination de deux scrutateurs, on passa à la lecture, par M. Prongué, secrétaire, du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel fut accepté sans modification. Dans son rapport, le président du Comité de direction releva l'activité toujours croissante de la Caisse au cours de l'exercice écoulé. Il adressa de vifs remerciements au caissier d'abord, puis à ses collaborateurs et à tous les sociétaires pour la confiance qu'ils témoignent à cette institution. Il termina par un tour d'horizon économique en 1965.

A son tour, M. Hubleur Jos., caissier, présenta le rapport financier, mettant en relief l'esprit d'économie qui anime la population à en juger par l'augmentation progressive de l'épargne et du bilan. Il remercia très chaleureusement les débiteurs de leur ponctualité, soulignant qu'à 100 pour cent ceux-ci se sont acquittés de leurs intérêts et amortissements. Puis il commenta les différents postes des comptes dont nous extrayons les chiffres suivants : bilan : fr. 4 560 550.—, soit une augmentation de fr. 401 256.— ; dépôts d'épargne : fr. 3 272 899.— ; obligations : fr. 781 500.— ; prêts hypothécaires : fr. 3 767 361.—. Le bénéfice de fr. 10 422.— a été versé au fonds de réserves qui atteint la somme de fr. 213 250.—.

Il appartient au secrétaire, en l'absence de M. Burgerey Adolphe, président du Comité de surveillance, retenu par la maladie, de lire le rapport relevant la bonne gestion des affaires et faire approuver les comptes, ce qui intervint par un vote unanime de l'assemblée.

Aux élections statutaires, les membres en réélection, MM. Roth Roger et Mamie Robert furent confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période, tandis que M. Chapuis Jean-Marie, entrepreneur, était appelé à remplacer M. Burgerey qui, durant 19 ans, a coopéré à l'administration de la Caisse avec autant de serviabilité que de compétence. Nos remerciements et souhaits d'heureuse retraite.

M. Desbœufs Albert présidera désormais le Conseil de surveillance.

Aucun membre ne demandant la parole, on passe au paiement de l'intérêt des parts sociales. Puis toute l'assistance se rend au Restaurant du Régional où un excellent repas est servi. Cette partie gastronomique est précédée par une délicate attention. M. L. Riat, président, remet un modeste cadeau accompagné d'un bouquet, à MM. Varin Paul, Mamie-Humbert Jos., Gurba Jos., membres fondateurs, qui vécurent les débuts bien modestes de la banque locale. Aux applaudissements des sociétaires, M. Riat salue en pensée un quatrième membre fondateur, M. Lucien Mamie, établi en France.

Et c'est à un Miltour en grande forme qu'il appartenait de clore la soirée par des productions aussi variées qu'éblouissantes.

M. P.

#### BODEVILLIERS NE

La Caisse Raiffeisen de Boudevilliers-Valangin a tenu sa 28<sup>e</sup> assemblée générale annuelle le samedi 26 mars 1966 à l'Hôtel du Point-du-Jour, à Boudevilliers.

M. Charly Balmer, président du Comité de direction, en ouvrant la séance, souhaite la bienvenue aux participants. Il adresse une pensée émue et fait observer une minute de silence pour honorer la mémoire d'un membre décédé dernièrement à l'âge de 43 ans, en la personne de M. Henri Sandoz, à la Jonchère. Après la désignation des deux scrutateurs, lecture est donnée du dernier procès-verbal de l'assemblée générale, par M. Hubert Pétremand, secrétaire du Comité de direction, accepté sans observation. Analysant la si-

tuation économique en général et l'activité de notre établissement bancaire local en particulier, le président rompt une lance en faveur de l'épargne, seule arme efficace pour lutter contre le renchérissement et l'inflation. Il adresse, en terminant, des remerciements à chacun et, en particulier, à ses collaborateurs des deux comités et au caissier.

A son tour, le caissier, M. Hermann Guyot, commente par les chiffres l'exercice 1965 dont voici un bref résumé : Bilan de Fr. 1 540 000.— Roulement de Fr. 2 300 000.—, ce qui a nécessité 1574 opérations. Bénéfice de Fr. 6655.25, porté entièrement au fonds de réserves, qui atteint environ Fr. 72 000.—. Les 426 livrets d'épargne existants représentent un capital de Fr. 1 050 000.—. Les bons de caisse, en augmentation, se montent à Fr. 281 000.—. Les prêts de toute nature, au nombre de 48, sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent de Fr. 250 000.—, tandis que les amortissements se sont montés à Fr. 142 000.—. C'est dire que notre instrument de crédit a été largement sollicité en 1965. Ces nouveaux crédits ont porté l'ensemble du compte des débiteurs à un peu plus de Fr. 1 300 000.—.

Il appartient ensuite à M. Jean Aiassa, président du Conseil de surveillance de rapporter sur la gestion et les comptes. Il atteste que les chiffres publiés sont conformes à la comptabilité et, dans ses conclusions, propose l'acceptation des comptes et le paiement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales, avec remerciements au Comité de direction pour son travail sage et prudent et au caissier pour l'accomplissement ponctuel de sa tâche. Et c'est par un vote unanime que l'assemblée se rallie à ses propositions.

Les élections statutaires appellent le renouvellement du mandat de MM. Charly Balmer, président, et Fernand Johner, du Comité de direction. L'assemblée confirme ces deux dirigeants pour une période de quatre ans. M. Pierre Chollet, secrétaire du Conseil de surveillance a démissionné pour cause de cessation d'activité avec départ hors du rayon d'activité. Membre fondateur, M. Chollet est entré au Conseil de surveillance en 1939, puis en 1944, en est devenu le secrétaire, fonction qu'il a remplie consciencieusement et avec dévouement jusqu'à ce jour. Aussi, le président lui adresse-t-il de vifs remerciements bien mérités. Pour le remplacer, et sur proposition du comité, l'assemblée appelle au Conseil de surveillance M. Jean-Maurice Chollet, agriculteur.

Dans les divers, le président fait part à l'assemblée du prochain transfert du siège de la Caisse, notre caissier, M. Hermann Guyot, ayant sollicité sa mise à la retraite des PTT, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1966. Ce changement permettra à notre caissier de consacrer tout son temps aux affaires de notre banque villageoise.

Le paiement de l'intérêt aux parts sociales mit fin à la partie officielle, suivie de la traditionnelle collation offerte par la Caisse, la soirée s'achevant dans une ambiance des meilleures.

H. G.

## MONTHEY VS

Il est 20 h. 45 quand le président du Comité de direction, M. François Gillioz, déclare ouverte cette 55<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire du vendredi 18 mars 1966. Il salue avec plaisir la nombreuse assistance (environ 200 membres sont présents dans la grande salle de la Maison des Jeunes). Les scrutateurs étant nommés, parole est donnée au secrétaire, M. Rossi, qui nous donne connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale de 1965.

On passe ensuite dans le vif du sujet avec la présentation des comptes. Le président présente d'abord son rapport, au nom du Comité de direction. Après avoir effectué un vaste tour d'horizon de la situation économique sur le plan suisse et international, M. Gillioz nous fait part de considérations concernant les mesures anti-surchauffe. Il constate, d'après les chiffres publiés, que l'on peut noter, à l'actif de ces dispositions, un net recul de la spéculation foncière. Mais malheureusement, dans le domaine pratique et journalistique, il n'y eut pas de gros progrès, puisque l'indice du coût de la vie a augmenté d'environ 5 % en 1965.

En guise de conclusion, le président rappelle à tous les membres de la Caisse que chacun peut apporter sa contribution à la lutte contre cette plaie sociale qu'est le renchérissement. Le meilleur des remèdes, celui qui est à la portée de chacun, c'est l'épargne. Faisons donc un grand effort de ce côté là et que les parents encouragent, dans une plus grande mesure encore, leurs enfants à épargner de plus en plus.

Puis c'est au tour de notre caissier de nous aligner des chiffres, ou plutôt des commentaires sur les chiffres que chacun a reçu avec sa convocation. Notons une augmentation sensible du bilan se chiffrant par environ 16 %. L'épargne marche bien, les obligations connaissent de jolis succès et les prêts hypothécaires de 1965 se montent à environ 1 300 000 fr. Ces chiffres indiquent mieux que nos commentaires la vitalité de la caisse monthey-sanne et c'en est très réjouissant.

M. Jules Marclay, président du Comité de surveillance, par un rapport teinté d'un brin d'humour, prie l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés, non sans avoir émis des paroles élogieuses tant à l'égard du Comité de direction que du caissier.

Le point 7 de l'ordre du jour appelait les nominations statutaires. Les personnes faisant partie de nos organes dirigeants acceptant toutes une réélection, ce point fut vite liquidé, et c'est par applaudissements que l'assemblée confirme les deux comités en fonction.

Lors de chaque assemblée générale de notre Caisse, le comité nous gratifie d'une fin de soirée très agréable. Cette année, c'était à M. l'abbé Crettol qu'il avait fait appel pour nous entretenir quelques instants de la « Situation économique et sociale ». M. l'abbé dit tout d'abord son plaisir de venir à Monthey et il félicita la Caisse Raiffeisen monthey-sanne pour sa belle activité surtout, dit-il, si l'on songe que bien d'autres établissements financiers travaillent sur la place de Monthey.

Par des citations et des faits précis, il nous fit voir sous tous ses angles ce que représente l'argent. Cette « puissance » si malfaisante, prise dans le mauvais sens, et que nous devons pourtant traiter avec estime et respect. Malfaisante quand elle est utilisée à dominer le monde et à provoquer des inégalités sociales presque insupportables. Respectable quand, par l'effort et le sérieux on arrive à la domestiquer et à en faire une aide précieuse, surtout en vue de l'obtention de la propriété privée. Quant à nous, gens d'un monde qui se dit chrétien, nous ne devons pas oublier ce grand principe qui nous fut si souvent rappelé dans les encycliques papales :

*Nous ne devons pas craindre Dieu et aimer l'argent, mais nous devons aimer Dieu et craindre l'argent.*

Pour conclure, M. l'abbé nous rappelle que les Caisse Raiffeisen sont un bel exemple, dans le domaine financier, pour ce qui peut se faire en vue de la construction d'une société humaine plus fraternelle.

M. Gillioz, président, remercie chaleureusement M. l'abbé Crettol pour sa brillante conférence et apporte le point final à cette assemblée générale en souhaitant à tous une bonne rentrée et une bonne nuit.

A. B.

## GIVISIEZ FR

Le samedi 2 mars, les membres de la Caisse de crédit mutuel de Givisiez - Granges-Paccot tenaient leurs assises annuelles au Restaurant de Granges-Paccot. Une trentaine de participants avaient tenu, par leur présence, à marquer l'intérêt qu'ils portent à la marche de cette institution intercommunale.

M. Joseph Verdon, président, ouvrit la séance en saluant tous et chacun et en donnant connaissance de quelques excuses dont celle de M. Robert Stalder, syndic de Givisiez, retenu par ses occupations professionnelles. Après lecture et approbation du procès-verbal, rédigé par le secrétaire, M. Marcel Stempfeli, le rapport présidentiel s'étendit assez longuement sur la situation du marché de l'argent, sur les incidences de divers placements pour se terminer par des considérations d'ordre général sur l'épargne. Comme à l'accoutumée, M. Verdon se montra très prolifique en explications et commentaires fort judicieux. Ce rapport, pensé et rédigé avec grand soin, fit largement ressortir les connaissances profondes de son auteur qui chercha à les appliquer à la vie de notre caisse en regard avec les idéaux raiffeisnistes. Il termina en annonçant son intention irrévocable de se retirer, arguant son grand âge et ses nombreuses années de service. Il donna d'utiles consignes pour que son successeur prenne la relève allégrement et se montre digne continuateur de tous ceux qui œuvrèrent pour le maintien et la prospérité de la Caisse.

Le caissier, M. Léon Collaud, commença son exposé par des considérations découlant de son contact avec la clientèle et par des déductions que, bon gré, mal gré,

il est indispensable de faire. Il s'attarda sur le problème de l'épargne qui pourrait être revu afin qu'en ce domaine l'extension soit plus marquée. Il nous apprit que l'épargne, en 255 carnets, nous est confiée pour près d'un million. Le roulement de l'année se chiffre à 4 millions environ. Le bilan, de son côté, avec 1 400 000 fr., est en légère régression. Par contre, le bénéfice de l'exercice, après déduction de frais extraordinaires, se monte à 3262 fr., et permet ainsi de porter le montant des réserves à 61 000 fr. Il se réjouit de ce résultat excellent qui s'inscrit après avoir procédé et amorti des achats de mobilier et avoir satisfait à une obligation contractuelle. Il termine en invitant tous ceux qui le peuvent à favoriser l'institution bancaire des deux localités, ce d'autant plus que les taux appliqués sont des plus favorables.

Dans le chapitre des nominations, il y avait lieu de repourvoir le poste de président. Au bulletin secret, M. Joseph Corpataux, membre du Conseil de surveillance, recueille la totalité des suffrages. Deux nouveaux membres entrent dans les comités. Ce sont MM. Albert Bürké, fils, et Joseph Leibzig.

Après la remise de l'intérêt de la part sociale aux sociétaires, M. Verdon clôt cette intéressante assemblée.

Nous ne saurions terminer ce compte rendu sans rendre hommage au président sortant pour l'excellent et fructueux travail fourni pendant la longue période mise au service de la Caisse. Entré au Comité de surveillance le 20 mars 1922, il fut nommé président du Comité de direction le 3 mai 1942, poste qu'il occupa sans interruption jusqu'à cette réunion. C'est donc un laps de temps de 44 ans qu'il passa à s'occuper des affaires de notre Caisse. C'est dire qu'il en connaissait parfaitement tous les rouages. Il fit, du reste, son travail avec à propos et ponctualité. Ses conseils étaient écoutés et suivis. Il accomplit sa tâche et ses obligations avec conscience, dévouement et savoir. Même dans les années difficiles, il se montra ferme et lutta pour que la Caisse continue son œuvre bienfaisante. Puissent les membres s'inspirer de son dynamisme et de sa constante fidélité et faire que notre Caisse intéresse toujours plus de personnes, se développe encore et, par là, rende des services à un nombre toujours plus grand de sollicitants. Ce sera le meilleur merci que nous pourrions adresser à M. Verdon qui a bien mérité de nos deux communautés villageoises.

A cet hommage, il convient d'associer M. Arthur Ardeni qui, pendant 30 ans exactement, s'est dévoué au sein des deux comités. Son travail fut accompli consciencieusement et son bon sens fut d'un apport précieux lors des discussions et des contrôles inhérents aux comités de direction et de surveillance.

Qu'ils soient tous deux félicités et remerciés.

dc.

## LES BOIS (Jura)

Suivant le système traditionnel de rotation, c'est au Restaurant de l'Ours que la

Caisse de crédit mutuel des Bois a tenu sa 42<sup>e</sup> assemblée générale à laquelle assistaient 89 membres.

Après que le secrétaire, M. Louis Willemin, eut donné lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, M. Albert Boillat, président du Comité de direction depuis 31 ans, s'arrêta à quelques considérations d'ordre général touchant à l'évolution de notre économie et aux principaux problèmes nationaux du moment. Dans l'optique de l'encouragement à l'épargne, il releva avec satisfaction la hausse des taux alloués actuellement aux placements de fonds. Notre Caisse voudrait, elle aussi, dit le président, apporter sa modeste part en fixant le loyer payé aux avoirs en épargne à 3 ½ %. Pour les bons en caisse, il sera bonifié jusqu'à nouvel ordre 4 ¼ % à 3 ans et 4 ½ % à 4 et 5 ans. M. Boillat ne manqua pas de souligner l'heureux essor de la Caisse locale et la confiance toujours grandissante dont elle est l'objet de la part de la population. En effet, le nombre des sociétaires suit toujours la courbe ascendante. Au 31 décembre 1965, l'institution comptait un effectif de 148 membres contre 140 l'année précédente. Un pressant appel fut adressé par le président à tous les membres pour qu'ils traitent toutes leurs affaires avec la Caisse locale, et non seulement les emprunts.

Dans son exposé sur l'évolution matérielle de la caisse, le trésorier, M. Henri Boillat, souligna avec satisfaction que l'année 1965 s'était concrétisée par un nouveau renforcement de la plupart des secteurs du bilan. Dans celui de l'épargne, les versements ont été supérieurs aux retraits de 15 735 fr. L'excédent des obligations s'élève à 115 500 fr. Les nouveaux prêts accordés représentent une somme de 179 210 fr., alors que 134 386 fr. de remboursements de prêts sont rentrés dans la caisse. En 1965, le roulement a été de 8 740 973 fr. en 3079 opérations. Un bénéfice net de 10 018 fr. a été versé intégralement au fonds de réserve inaliénable qui se monte actuellement à 96 315 fr. Les 2 989 856 fr. d'actif représentent la fortune des déposants et celle de la Caisse qui atteint 122 200 fr.

M. le doyen, président du Conseil de surveillance, mit dans son rapport la note principale sur la compétence technique du trésorier et sur la prudence de l'administration.

C'est avec reconnaissance que les membres adoptèrent les résolutions proposées et qu'ils confirmèrent dans leurs fonctions pour une nouvelle période, M. le doyen, MM. François Claude, Louis Willemin et Antoine Jeanbourquin, membres dont les mandats arrivaient à échéance.

Au tractandum des propositions individuelles, l'assemblée, par bulletins secrets, émit le vœu, par 43 oui contre 42 non, que l'augmentation de ¼ % du taux de l'intérêt ne soit pas appliquée rétroactivement dès le 1<sup>er</sup> janvier 1966, mais parte du 1<sup>er</sup> avril 1966.

H. B.

## Les Caisses Raiffeisen suisses 1964-1965

	1965	1964
Nombre de Caisses . . . . .	1 106	1 101
Effectif des sociétaires . . . . .	137 311	136 079
Roulement . . . . .	fr. 7 325 696 669.60	6 893 216 676.08

### Bilan au 31 décembre

Actif	fr.	fr.
Encaisse et chèques postaux . . . . .	39 508 820.48	36 093 833.23
Avoirs à vue à la Caisse centrale . . . . .	173 106 024.42	156 984 913.60
Placements à terme à la Caisse centrale . . . . .	370 525 500.—	328 449 000.—
Comptes courants débiteurs gagés . . . . .	209 380 998.21	202 765 116.92
Prêts à terme gagés . . . . .	96 711 365.96	91 840 509.54
Avances aux communes et collectivités de droit public . . . . .	257 814 900.74	227 954 866.73
Prêts hypothécaires . . . . .	1 925 602 934.98	1 786 396 601.38
Fonds publics (parts sociales à l'Union) . . . . .	24 508 907.25	24 276 245.50
Immeubles 93/87 . . . . .	12 867 257.03	11 708 697.40
Autres actifs . . . . .	30 410 605.53	26 862 593.85
	<hr/>	<hr/>
	3 140 437 314.60	2 893 332 378.15

### Passif

Crédits utilisés à la Caisse centrale . . . . .	37 172 338.—	38 887 264.15
Comptes courants créanciers . . . . .	211 951 776.34	208 648 785.11
Créances à terme . . . . .	64 606 476.43	60 259 308.41
Caisse d'épargne : 683 914/661 131 livrets . . . . .	1 995 426 722.64	1 854 104 641.42
Comptes de dépôts . . . . .	124 414 759.30	110 941 973.60
Obligations . . . . .	526 363 882.70	456 755 812.70
Autres passifs . . . . .	32 764 851.95	27 167 200.57
Parts sociales . . . . .	26 203 928.—	23 911 308.—
Réserves . . . . .	121 532 579.24	112 656 084.19
	<hr/>	<hr/>
	3 140 437 314.60	2 893 332 378.15

### Compte d'exploitation

#### Produits

Intérêts actifs . . . . .	113 826 893.66	98 212 573.05
Recettes diverses . . . . .	249 352.47	240 094.66
	<hr/>	<hr/>
	114 076 246.13	98 452 667.71

#### Charges

Intérêts passifs . . . . .	67 959 310.62	58 079 266.—
Droits et contributions livrés . . . . .	23 521 115.14	20 134 310.70
Impôts à la charge des Caisses . . . . .	2 110 303.61	2 206 169.25
Administration . . . . .	5 367 040.75	4 910 956.45
Autres frais généraux . . . . .	4 551 966.08	4 121 155.55
Amortissements . . . . .	824 052.55	709 072.60
Intérêts des parts sociales nets . . . . .	865 962.33	741 377.13
Bénéfice net . . . . .	8 876 495.05	7 550 360.03
	<hr/>	<hr/>
	114 076 246.13	98 452 667.71